

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
Direction des Ressources humaines

Arrêté du 2 juin 2022

Portant modification de la désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel

NOR : TREK2216054A

(Texte non paru au journal officiel)

La Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
La Ministre de la Transition énergétique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 février 2019 modifié portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein des services du ministère de

la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu les courriers des 4 avril et 17 mai 2022 de Monsieur le Secrétaire Général FEETS-FO ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 6 février 2019 visé ci-dessus est modifié comme suit :

Madame Malvina CAUBERE, membre titulaire, représentant du personnel pour l'organisation syndicale CGT-FO, est remplacée par Monsieur Silvio COMINOTTO.

Monsieur Sylvain FRANCOIS, membre suppléant, représentant du personnel pour l'organisation syndicale CGT-FO, est remplacé par Madame Elsa ALEXANDRE.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *bulletin officiel* du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Fait le 2 juin 2022

Pour les ministres et par délégation,
Le directeur des ressources humaines

Jacques CLÉMENT